



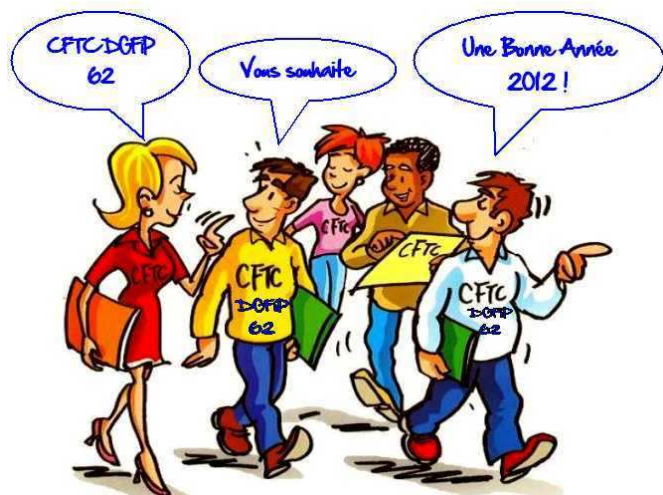
SYNDICAT NATIONAL CFTC
Finances Publiques
Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

C. A. P. Locale
du 12 janvier 2012

**Direction Départementale des Finances
Publiques
du Pas de Calais**



La Section Locale CFTC DGFIP 62 vous souhaite, à toutes et à tous, une Excellente Année 2012. Syndicat humaniste par définition, elle pense d'abord aux Femmes et aux Hommes qui sont au centre de sa démarche syndicale. Que cette année 2012 vous apporte tout ce que vous pouvez désirer est notre vœux le plus Cher. La Santé, en priorité. Mais, ensuite, bien sûr, la réussite, le bonheur, la joie. L'année 2012 sera une année de transition finale dans la nouvelle direction des Finances Publiques.

Rien ne sera facile, tout sera ardu. Nous le savons... Suppressions d'emplois, stress au travail, charge de travail sans cesse grandissante, incompréhension ou même mépris de la hiérarchie, etc... Nous vous accompagnerons au cours de cette Année. CFTC DGFIP 62 sera toujours Présente, à votre écoute, et à votre disposition, pour vous soutenir, vous aider et vous conseiller. Agir, pour ne pas Subir, mais aussi, savoir s'opposer, savoir résister sont nos convictions. Partagez les avec Nous.

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 12 janvier 2012. Commencé à 9 h 30, elle s'est terminée à 10 h 45. La Présidence était assurée par Mme Marie-Hélène Gardiès, le secrétariat a été pris en charge par Mme Céline Blond, et le secrétariat - adjoint par le syndicat SNUI en la personne de Mme Marie-Claire Koscielniak.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires
F O DGFIP 62
C G T Finances Publiques
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant : mouvement agents administratifs de la filière fiscale au 1^{er} janvier 2012

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif

Déclaration liminaire de CFTC DGFIP 62 :



Aujourd'hui, nous sommes le 12 janvier 2012, la Direction a réuni la C A P Locale n°3. Une C A P, sauf erreur ou omission de la part de CFTC DGFIP 62 c'est une réunion, entre la direction et les élus du département, qui doit définir l'affectation d'un certain nombre d'agent, pour l'avenir. Or, ce jour, la direction nous réuni, pour définir quoi ? On se le demande bien. Les affectations des agents de catégorie C a été faites pour le 1^{er} janvier 2012, donc, dans le passé, et de plus, la direction ne nous a pas communiqué les affectations des agents en surnombre. C'est une position totalement inadmissible. En effet, renseignements pris au niveau national, le Pas de Calais est une des seules directions de France où la CAP se tient après les affectations des agents. L'année 2012 commence bien au niveau dialogue social. On ne pouvait pas imaginer pire. A quoi sert cette C A P Locale du 12 janvier, si ce n'est à entériner des décisions prises unilatéralement par la direction.

Nous demandons donc que la direction du Pas de Calais cesse rapidement de considérer les CAP comme une chambre d'enregistrement. Elle doit, comme les autres directions, réunir les CAP avant les affectations, c'est bien la moindre des choses. Parler de dialogue social, de Tableau de Bord de Veille Sociale, c'est bien, certes, mais le faire, ce serait beaucoup mieux.

Affectation cadre C (EDRA ou ALD) mouvement local du 1^{er} janvier 2012 : La direction nous a communiqué les affectations. Concernant les 8 arrivées dans le Pas de Calais, la direction nous a également communiqué les affectations.

Les listes nominatives d'agents de la DGFIP relatives notamment aux mouvements de mutations et aux promotions, ainsi que toute information de nature à mettre en péril la sécurité des agents ou des locaux, ne doivent pas être rendus accessibles au public (hors DGFIP) via l'internet. En conséquence, CFTC DGFIP 62 ne mettra plus en ligne sur son site ce type d'informations. Cependant, ces informations seront toujours accessibles via notre liste de diffusion. Pour vous abonner à cette liste de diffusion, il suffit d'aller sur le site CFTC DGFIP 62.

Vote : Nous avons refusé de participer au vote. En effet, cette CAP ne fait qu'entériner les décisions de Madame la Direction. Nous demander de voter le 12 janvier sur des mouvements effectifs au 1^{er} janvier est totalement absurde, voire, provocateur.

Vos élu(e)s CFTC DGFIP 62 en Catégorie C

Frédérique DAVIGNY
Titulaire
Trésorerie de Lens Municipale

Valérie DUEZ
Suppléante
C. D. I. Lens Sud

Gabriel Gaillard
Expert
R F Boulogne sur Mer (EMR 62)

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>